

E-mail

Pr. Joseph Owona
Président du Comité de Normalisation
Fédération Camerounaise de Football

E-mail: fecafoot@fecafoot.cm

Zurich, le 20 mars 2015
SG/tre/pco

Décision du Comité Exécutif de la FIFA

Cher Président,

Suite aux derniers événements et tel qu'annoncé dans notre correspondance datée du 25 février 2015, la situation de la Fédération Camerounaise de Football (FECAFOOT) a été débattue par la Commission des Associations de la FIFA le 16 mars 2015 et par le Comité Exécutif de la FIFA le 20 mars 2015.

Tant la Commission des Associations que le Comité Exécutif ont été informés des derniers événements, notamment les sentences rendues par le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) le 19 février 2015 et ont pris note du report successif des élections des nouveaux dirigeants de la FECAFOOT. La Commission des Associations a recommandé la prolongation du Comité de Normalisation et de lui fixer comme délais, fin mai au plus tard pour l'élection des membres de l'assemblée, fin juillet au plus tard pour l'adoption des statuts tels qu'élaborés en août 2014 avec quelques petites modifications si nécessaire, et enfin fin septembre 2015 au plus tard pour l'élection des nouveaux dirigeants de la FECAFOOT.

Dans ces circonstances, le Comité Exécutif a décidé de reprendre les recommandations de la Commission des Associations et de prolonger ainsi le mandat du Comité de Normalisation jusqu'au 30 septembre 2015 afin de reprendre et compléter le processus selon les délais indiqués ci-dessus.

Nous avons également pris note des résultats de la réunion entre la FECAFOOT et les représentants des candidats à la présidence de la FECAFOOT. Nous sommes ravis de comprendre que les protagonistes des récents cas soumis au Tribunal Arbitral du Sport ont décidé de s'asseoir, ce qui laisse supposer que les problèmes seront désormais résolus au niveau local et que les cas encore ouverts seront retirés.

Dans la perspective des questions posées dans votre compte rendu de la réunion, nous aimerions vous informer que nous avons reçu une délégation ministérielle camerounaise à Zurich le 19 mars 2015 menée par le Ministre, Secrétaire Général, Mr Motaze, et le Ministre des Sports, Mr Garoua, avec lesquels nous avons pu échanger longuement sur la problématique de la loi et les prérogatives octroyées à la Chambre de Conciliation et d'Arbitrage du Comité Olympique National et Sportif

camerounais de pouvoir prendre des décisions contraignantes sur requête d'une seule partie. Nous avons clairement exprimé l'incompatibilité entre cette disposition qui permet à la dite Chambre de prendre des décisions unilatérales et l'obligation pour les membres de la FIFA de gérer leurs affaires de façon indépendante. Les deux Ministres ont exprimé l'intention des autorités d'amender la loi afin de surmonter cette difficulté et nous vous engageons à les contacter afin d'assurer une rapide matérialisation de leurs engagements.

En admettant que la compatibilité entre la loi et des statuts ne posera désormais plus de difficultés, nous sommes d'avis que vous mainteniez inchangées les dispositions des statuts proposés en août 2014 qui prévoient des prérogatives facultatives de la Chambre de Conciliation et d'Arbitrage, à savoir avec l'accord préalable des parties impliquées. Concernant les changements au sujet des articles 19, 23 et 35 des statuts de la FECAFOOT d'août 2014, nous n'avons aucune objection. Concernant les modifications des articles 8 et 5 du code électoral, nous n'avons aucune objection, sauf en ce qui concerne la Chambre de Conciliation et d'Arbitrage dont les prérogatives devraient être limitées selon les commentaires ci-dessus.

Nous profitons de cette opportunité pour vous remercier, vous et les membres du Comité de Normalisation, pour le travail accompli et les efforts fournis jusqu'à présent.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sincères salutations.

FIFA



Jérôme Valcke
Secrétaire Général

cc : CAF